

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 25 octobre 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, commissaire et vice-président; Robert Dixon, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco et Bob Pellerin, commissaires-parents.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoff Higgs, directeur des Services pédagogiques; Donna Abel, directrice adjointe du Service des ressources financières; Anne-Marie Lavoie, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Paolo Galati, commissaire; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Paul Lamoureux, directeur général.

Invités : Christian Gélinas, Bernard Forget et Geneviève Daoust de la société Amyot Gélinas.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 30

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
CC-171025-CA-0023

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2017/10/25-CA-001 soit adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

Approbation du
procès-verbal
27 septembre 2017
CC-171025-CA-0024

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 septembre 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTION :	Vicky Kaliozakis

Approbation du
procès-verbal
18 octobre 2017
CC-171025-CA-0025

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 18 octobre 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Rapports de la présidente et du directeur général

4.1 Rapport de la présidente

La présidente informe les membres du conseil qu'elle s'est entretenue avec le directeur général et que celui-ci remercie les membres pour tous leurs bons vœux.

Elle poursuit en commentant les activités suivantes du dernier mois :

- Sa présence à des cérémonies de remise des diplômes et à des événements scolaires.
- Le souper de retraite annuel visant à rendre hommage aux employés qui ont eu une influence positive sur les élèves et les collègues au sein de la commission scolaire.
- L'action collective toujours en cours concernant les frais scolaires :
 - Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a convoqué une rencontre avec elle, en tant que présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), et le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), afin de discuter de l'action collective. À leur demande, la rencontre sera reportée à un moment plus propice, étant donné que le dossier n'est pas encore réglé.
 - Une rencontre de l'ensemble des présidents, des directeurs généraux et des secrétaires généraux a eu lieu le 19 octobre 2017 à Québec pour discuter des prochaines étapes de l'action collective. L'information transmise à cette rencontre demeure confidentielle pour l'instant, mais lorsqu'il sera possible de la partager, un caucus du conseil aura lieu pour discuter de la position de la commission scolaire.
- *Projet de loi 62 : Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.* Ce projet de loi suscite des inquiétudes, car son application aura des conséquences sur les commissions scolaires. En tant qu'établissements publics, elles devront appliquer la loi, obligeant ainsi les élèves et le personnel dans les écoles à se dévoiler.
- *Projet de loi 144: Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire.* On laisse entendre que ce projet de loi sera utilisé pour contourner la Charte de la langue française (la loi 101) par ceux qui souhaitent scolariser leurs enfants à la maison dans la langue anglaise. Ceci est faux, car le fait de scolariser des élèves en anglais à la maison n'avantage aucunement les commissions scolaires anglophones. L'ACSAQ suit ce dossier de près.
- Une consultation de 48 heures a eu lieu sur le budget 2017-2018 et les changements proposés par le gouvernement au processus de validation pour le financement des services aux élèves ayant des besoins particuliers. Ceci aura des conséquences majeures sur les commissions scolaires.
- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mis sur pied une table ronde provinciale ayant pour but de proposer des initiatives éducatives visant à favoriser l'embauche des autochtones et la réussite éducative. On compte approximativement 2 000 élèves autochtones dans le secteur anglophone.

4.2 Rapport du directeur général

Le directeur général adjoint commente les activités suivantes du rapport :

- La mesure *À école, on bouge au cube!* qui consiste en une subvention de 88 000 \$ accordée aux écoles afin qu'elles puissent offrir 60 minutes d'activité physique pendant la journée scolaire. Les écoles primaires Genesis, John-F.-Kennedy, Jules-Verne, Pinewood, Saint-Paul et Twin Oaks ont été choisies au hasard pour y participer. Elles recevront chacune une somme allant de 10 000 \$ à 15 000 \$, et pourront affecter 70 % de cette somme à du temps de libération et 10 % au transport. Cette mesure appuie également un nouveau partenariat avec le *Grand défi Pierre Lavoie*.
- La SEPAC offre aux écoles l'accès sans frais à leurs parcs.

- Pendant la journée pédagogique du 30 octobre, un événement sera présenté en collaboration avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson intitulé *Collaborer, créer et innover*. Nous remercions tous ceux qui ont participé au recrutement de formateurs pour les 87 ateliers offerts.
- La première réunion du Comité de répartition des ressources aura lieu le 13 novembre 2017.
- Bien que le plan d'engagement vers la réussite préparé par le MEES ne sera pas prêt avant mars 2018, les commissions scolaires sont quand même tenues de respecter la date limite du 30 avril 2018.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Programme d'études de l'école primaire

La présidente fait savoir que cette politique a été discutée en profondeur lors de la rencontre du comité administratif.

Programme d'études de l'école primaire
CC-171025-ED-0026

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-ED-0111, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 1999-ED-03 : *Programme d'études de l'école primaire*;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 12 octobre 2017 et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 1999-ED-03 : Programme d'études de l'école primaire.

Adopté à l'unanimité

5.2 Politique sur la suspension des cours et/ou la fermeture d'urgence des établissements lors de circonstances inhabituelles et imprévues ou d'intempéries

La présidente fait savoir que cette politique a été discutée en profondeur lors de la rencontre du comité administratif.

Suspension des cours et/ou fermeture d'urgence
CC-171025-HR-0027

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-170426-HR-0068, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 2006-HR-07 : *Suspension des cours et/ou fermeture d'urgence des établissements lors de circonstances inhabituelles et imprévues ou d'intempéries*;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 5 juin 2017 et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2006-HR-07: *Suspension des cours et/ou fermeture d'urgence des établissements lors de circonstances inhabituelles et imprévues ou d'intempéries*.

Adopté à l'unanimité

6.0 Décisions du conseil

6.1 Ressources financières

6.1.1 Audit 2016-2017

La présidente souhaite la bienvenue à la firme d'audit Amyot Gélinas.

Bernard Forget, auditeur, passe en revue les états financiers vérifiés pour l'exercice 2016-2017, en commentant les points suivants :

- Le rapport financier a été présenté pour discussion à la présidente et au directeur général adjoint.
- Le rapport respecte les procédures d'audit reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Aucun problème n'a été détecté à la suite de l'application de ces procédures.
- L'audit a révélé deux choses à corriger : il faut s'assurer que tous les procès-verbaux soient signés et que toutes les écritures de journal soient approuvées par un supérieur immédiat.
- La collaboration du Service des ressources financières et de l'équipe de direction a été excellente.

6.1.2 États financiers 2016-2017

M. Forget informe les membres qu'il exprime une opinion avec réserve sur les états financiers. La firme Amyot Gélinas est d'avis que ces états financiers reflètent correctement la situation financière de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au 30 juin 2017.

La directrice adjointe du Service des ressources financières passe en revue les états financiers en commentant l'état des résultats, les revenus, les dépenses, le budget de fonctionnement des écoles, les investissements, l'immobilisation non financière, les comptes débiteurs, l'impôt à recevoir et l'excédent accumulé.

États financiers 2016-2017
CC-171025-FR-0028

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de déposer, chaque année, ses états financiers;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), un avis public a été donné le 12 juillet 2017;

ATTENDU QUE les états financiers 2016-2017, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Surplus accumulés au début	6 885 293 \$
<u>Exercice</u>	
Total des revenus :	160 509 318 \$
Total des dépenses :	<u>160 592 126 \$</u>
Surplus de l'exercice	(82 808 \$)
Surplus accumulés à la fin	6 802 485 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers vérifiés 2016-2017 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés par le directeur général.

Adopté à l'unanimité

6.1.3 État des taxes scolaires qui restent dues

La directrice adjointe du Service des ressources financières fait savoir qu'en vertu de la loi, la liste des taxes scolaires qui restent dues doit être produite avant le 1^{er} novembre de chaque année. La liste présentée ce soir est en date du 17 octobre 2017 et représente les comptes de taxes scolaires à recevoir. Le montant est élevé, car le deuxième versement des taxes scolaires 2017-2018 est exigible après le 1^{er} novembre. Après cette date, le montant sera réduit considérablement.

État des taxes scolaires qui restent dues
CC-171025-FR-0029

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état des taxes scolaires qui restent dues au 17 octobre 2017 qui a été préparé par le directeur du Service des ressources financières pour le directeur général et dont le montant s'élève à 12 937 756,27 \$.

Adopté à l'unanimité

Les auditeurs quittent la séance pour la soirée.

HEURE : 20 h 07

6.2 Affaires scolaires et organisation scolaire

6.2.1 Consultation – critères d'inscription

La présidente fait savoir que ce sujet a été discuté en profondeur à la réunion du comité administratif.

Consultation
Critères d'inscription
CC-171025-TS-0030

ATTENDU QUE l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) stipule que la commission scolaire doit adopter des critères d'inscription;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications apportées à la politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription*;

ET QUE les modifications à la politique fassent l'objet d'une consultation de 40 jours du comité de parents, débutant le 26 octobre 2017 et se terminant le 4 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité

6.3 Affaires corporatives et secrétaire générale

6.3.1 Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Repentigny dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

En réponse à une question de la présidente, le directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que, d'ici janvier 2018, l'entente devrait être en place dans toutes les écoles.

Entente policière
CC-171025-CA-0031

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté le *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Service de police de la Ville de Repentigny approuvent le *Cadre de référence de la présence policière dans les établissements d'enseignement : table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire* actuellement en vigueur, qu'ils ont inscrit plusieurs de ces dispositions dans l'entente négociée et qu'ils conviennent de se reporter à ces dispositions au besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve *l'Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Repentigny dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.3.2 *Projet de loi 87 – personne désignée pour recevoir les divulgations d'actes répréhensibles*

La présidente fait savoir que le projet de loi 87 a été discuté à la réunion des membres du comité administratif, qui ont recommandé de nommer le commissaire à l'éthique comme personne désignée.

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, la présidente fait savoir qu'on devra faire référence au titre, plutôt qu'au nom de la personne, pour ne pas avoir à modifier la résolution si une autre personne était nommée commissaire à l'éthique.

Personne désignée pour recevoir les divulgations d'actes répréhensibles
CC-171025-CA-0032

ATTENDU QUE le projet de loi 87 : *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2017;

ATTENDU QUE la Loi fait obligation à chaque commission scolaire de désigner un responsable du suivi et du traitement des divulgations d'actes répréhensibles, tel qu'il est décrit dans la Loi;

ATTENDU QUE le responsable désigné doit se rendre accessible aux employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vertu des dispositions de la Loi et des directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le commissaire à l'éthique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier comme personne responsable de recevoir et de traiter les divulgations d'actes répréhensibles, conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics*.

Adopté à l'unanimité

6.4 Ressources matérielles et transport

6.4.1 *Répertoire de professionnels – architectes*

En réponse à une question du commissaire Emilio Migliozi, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que les professionnels qui ne se sont pas qualifiés sont exclus du répertoire la première année. Après la première année, ils peuvent tenter de se qualifier à nouveau.

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il n'appuiera pas cette résolution, car il s'oppose au fait qu'un commissaire ne puisse siéger au comité de sélection. Il ne remet pas en question la validité de la décision du comité de sélection.

Répertoire de professionnels – architectes
CC-171025-MR-0033

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'architectes et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des architectes qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-001;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces architectes soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliotzakakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

6.4.2 Répertoire de professionnels – ingénieurs civils et ingénieurs en structure

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il n'appuiera pas cette résolution, car il s'oppose au fait qu'un commissaire ne puisse siéger au comité de sélection. Il ne remet pas en question la validité de la décision du comité de sélection.

Répertoire de
professionnels –
ingénieurs civils et
ingénieurs en structure
CC-171025-MR-0034

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'ingénieurs civils et d'ingénieurs en structure et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des ingénieurs civils et des ingénieurs en structure qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-002;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces ingénieurs soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliotzakakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

6.4.3 Répertoire de professionnels – ingénieurs mécaniciens et ingénieurs électriciens

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il n'appuiera pas cette résolution, car il s'oppose au fait qu'un commissaire ne puisse siéger au comité de sélection. Il ne remet pas en question la validité de la décision du comité de sélection.

Répertoire de
professionnels –
ingénieurs mécaniciens et
ingénieurs électriciens
CC-171025-MR-0035

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'ingénieurs mécaniciens et d'ingénieurs électriciens et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des ingénieurs mécaniciens et des ingénieurs électriciens qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-003;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces ingénieurs soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

6.4.4 Répertoire de professionnels – ingénieurs en géotechnique

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il n'appuiera pas cette résolution, car il s'oppose au fait qu'un commissaire ne puisse siéger au comité de sélection. Il ne remet pas en question la validité de la décision du comité de sélection.

Répertoire de
professionnels –
ingénieurs en
géotechnique
CC-171025-MR-0036

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'ingénieurs en géotechnique et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des ingénieurs en géotechnique qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-004;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces ingénieurs soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

6.4.5 Engagement d'un entrepreneur – déneigement et salage

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport passe en revue les soumissions reçues en précisant que tous les entrepreneurs ayant présenté une soumission avaient la possibilité de soumissionner sur tous les contrats disponibles. Le soumissionnaire le plus bas a été choisi.

En réponse aux questions et aux préoccupations, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Les soumissions pour le déneigement et le salage dans toutes les régions de la commission scolaire sont présentées dans la grille des soumissions.
- La taille minimale de l'équipement est précisée dans les documents de l'appel d'offres.
- Le déneigement a toujours été bien fait, mais la commission scolaire doit de temps à autre demander à l'entrepreneur de revenir déneiger l'école une fois que les déneigeurs de la ville sont passés, car la neige se retrouve parfois soufflée dans les entrées ou poussée dans des endroits non appropriés.
- L'entreprise Trépanier n'assurera pas le service à l'école primaire Terry-Fox, car un autre soumissionnaire conforme a présenté une soumission moins élevée.
- Tout dommage causé par un entrepreneur à un bien appartenant à l'école est réparé aux frais de l'entrepreneur.

Engagement d'un entrepreneur – déneigement et salage
CC-171025-MR-0037

ATTENDU QUE les contrats de déneigement et de salage pour les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont pris fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour des services de déneigement et de salage pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et que les soumissions ont été ouvertes le 5 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de déneigement et de salage aux écoles et aux centres de Laval, pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à Gérard Trépanier et fils inc., au coût total de 517 898,00 \$, avant les taxes (595 453,23 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.5 Services pédagogiques

6.5.1 Bon de commande – École Peter Hall

Le directeur des Services pédagogiques fait savoir que trois élèves du primaire et dix-huit élèves du secondaire reçoivent des services de l'École Peter Hall.

Bon de commande –
École Peter Hall
CC-171025-ED-0038

ATTENDU QUE l'École Peter Hall fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Peter Hall expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 581 082,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de l'École Peter Hall pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

6.5.2 Bon de commande – École Le Sommet

Le directeur des Services pédagogiques fait savoir qu'un élève de la maternelle, quinze élèves du primaire et vingt-quatre élèves du secondaire reçoivent des services de l'École Le Sommet.

Bon de commande –
École Le Sommet
CC-171025-ED-0039

ATTENDU QUE l'École Le Sommet fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Le Sommet expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 965 968,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de l'École Le Sommet pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Consultation – Politique d'évaluation du personnel

La présidente fait savoir que la politique proposée a été discutée à la rencontre du comité administratif.

Consultation –
Évaluation du personnel
CC-171025-HR-0040

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines a reçu le mandat de mettre au point un processus d'évaluation du personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le projet de politique d'évaluation du personnel, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-HR-001.

ET QUE, conformément aux politiques de gestion de la commission scolaire, le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 40 jours commençant le 26 octobre 2017 et se terminant le 4 décembre 2017 auprès du Syndicat des enseignants et enseignants Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL), de l'Association québécoise des cadres scolaires – section SWL (AQCS), du SEPB-Québec-FTQ (section locale 577), de la CSN-18 et du syndicat des professionnelles et professionnels.

Adopté à l'unanimité

7.0 Points d'information

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation. Elle informe les membres que la soirée *Stars of the Starfest* aura lieu le 16 novembre 2017 à l'école secondaire Laval Junior et que les billets sont actuellement en vente. Le gala de janvier aura lieu le 25 janvier 2018 au Embassy Plaza et les billets seront bientôt en vente.

La présidente ajoute que la Fondation a reçu une demande du Fonds du souvenir de revoir sa demande de financement afin d'y inclure les élèves issus de milieux défavorisés. Nous devrions obtenir une réponse dans les prochaines semaines. Elle exprime sa reconnaissance à la Ville de Laval et au Fonds du souvenir pour avoir considéré notre commission scolaire.

La prochaine rencontre de la Fondation est prévue le 2 novembre 2017.

7.2 *Rapport des commissaires-parents*

Le commissaire-parent Bob Pellerin mentionne que la première rencontre du comité de parents pour l'année scolaire 2017-2018 a eu lieu le 5 octobre 2017 et que Carla Tosti, la déléguée de l'école secondaire Rosemère, a été réélue présidente. Le rapport écrit contient la liste des membres élus au comité exécutif du comité de parents. Les professionnels des Services aux entreprises ont fait une présentation très informative et quatre nouveaux membres font maintenant partie du comité EHDA pour l'année scolaire 2017-2018.

7.3 *ACSAQ*

Le compte rendu de l'ACSAQ a été donné au point 4.1.

8.0 Période de questions

Aucune question n'a été posée.

9.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

10.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

La présidente demande aux membres de demeurer dans la salle afin de tenir un bref caucus du conseil.

Elle poursuit en remerciant le commissaire Robert Dixon pour ses années de service à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et fait savoir que la présente séance était sa dernière. Le commissaire Dixon est un membre du conseil des commissaires depuis 2003 et a été commissaire dans l'ancienne Commission scolaire Laurentian. Sa sagesse et son expérience vont grandement manquer au conseil et à la communauté de la région de Lachute.

Le commissaire Peter MacLaurin exprime sa reconnaissance ainsi que celle des directeurs d'école des écoles du nord à M. Dixon, car celui-ci s'est toujours montré accessible aux directeurs d'école, à l'ensemble de la communauté et à lui-même. Son avis et ses conseils nous manqueront, car il connaissait si bien la région des Laurentides.

Le commissaire Robert Dixon remercie toutes les personnes présentes pour leurs bons mots et le beau cadeau. Il ajoute que sa décision n'a pas été facile à prendre, mais que le temps était venu de poursuivre de nouvelles avenues. Il poursuit en disant que, de toutes les personnes avec lesquelles il a travaillé pendant ces années comme commissaire, une personne spéciale lui a servi de mentor, une des personnes les plus intelligentes qu'il connaît, Bob Vallerand. Sa retraite a été une grande perte pour lui et la commission scolaire.

La présidente invite le commissaire Dixon à revenir n'importe quand pour assister à une séance.

11.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 44

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 22 NOVEMBRE 2017

Stephanie Krenn, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente